

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

Accompagnement 24h
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 10/02/2025

À partir de 2400€ NET

Validez vos compétences par la VAE !

Objectifs

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une démarche, qui permet d'obtenir, sur décision d'un jury, **un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle**, sans avoir nécessairement à suivre une formation. Cette **certification professionnelle par la validation de l'expérience** se base sur une expérience professionnelle et/ou extra-professionnelle.

- Faire reconnaître vos expériences et vos compétences
- Mettre en cohérence une certification avec votre niveau de poste et de responsabilité
- Evoluer dans votre carrière
- Obtenir un meilleur salaire
- Préparer une reconversion professionnelle

Compétences visées

Quels titres ou diplômes sont accessibles : titres de niveau 3 (niveau CAP) à 8 (niveau doctorat).

Public

Qui peut mener une démarche de VAE ?

"Tous les personnes actives quel que soit leur âge, leur statut ou leur niveau de qualification, et ayant au moins 1 an soit 1607 heures (en continu ou non) d'expérience (salarie, ou non, responsabilité syndicale, mandat d'élus, sportif de haut niveau...) en rapport avec la certification envisagée". Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

- Demande individuelle : le salarié seul entame une VAE
- Demande collective : le chef d'entreprise souhaite inscrire ses salariés dans un process de VAE

Financements : CPF - Plan de Compétences - Fonds propres - Transitions pro - prise en charge dans le cadre de la Pro-A.

Prérequis : Avoir un an d'expérience professionnelle (soit 1607 heures) dans la certification visée pour entamer toute démarche. (Au 01.01.2024, possibilité de certification par bloc de compétences) Les périodes suivantes peuvent être prise en compte dans le calcul de la durée d'activité, à condition de représenter moins de 50 % de l'activité globale : o la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ou le stage pratique d'une formation diplômante ; o la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) ; o la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) ; o la période de formation pratique en milieu professionnel du contrat

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou du contrat unique d'insertion (CUI). Être recevable à la certification choisie
Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra et d'une bonne connexion Internet (si vous souhaitez travailler en distanciel)

Accessibilité: Action ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de construire votre VAE. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la VAE est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande par le certificateur : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement. L'accompagnement VAE pourra démarrer à compter de la réception de l'avis de recevabilité validé par le certificateur. A noter : L'identification de la certification professionnelle visée, la constitution et le dépôt du dossier de recevabilité sont gratuits. Seuls les frais d'accompagnement post recevabilité, les frais occasionnés par les formations obligatoires ou complémentaires recommandées et les frais de sessions d'évaluation organisées par l'organisme certificateur, sont éligibles au CPF.

Programme

Notre prestation d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (24 heures d'accompagnement)

1ère étape : Etude de l'opportunité de la VAE et montage du livret I *

- Prise en charge par la CCI - Gratuit pour le candidat :
- Comprendre les règles du jeu et les différentes étapes du parcours VAE
- Maîtriser la méthodologie du livret de recevabilité
- Connaître les possibilités de prise en charge financière

2ème étape : Accompagnement " post recevabilité " dans la structuration du dossier et la mise en évidence des compétences acquises, en lien avec le diplôme visé

- Aider à la constitution du dossier et à la rédaction
- S'approprier le référentiel et repérer des activités significatives et point sur les compétences à consolider
- Soutenir sur la forme et le fond
- Accompagner à l'écriture réflexive, travail de réécriture et de reformulation
- Rechercher des preuves pertinentes

3ème étape : Aide à la préparation du support de présentation orale.

- Accompagner à la gestion du temps de votre présentation
- Coconstruire vos outils de présentation
- Simuler votre passation devant le jury

MODULE 1 : Description des activités et de l'expérience du candidat correspondant aux exigences du référentiel de la certification visée (2 heures en F/F)

- Repérer dans l'expérience les activités les plus pertinentes à développer dans le livret II
- Guider sur les points incontournables à développer dans chaque activité
- Choisir des activités à valoriser pour le livret II

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

MODULE 2 : Méthodologie (9 heures en F/F)

- Acquérir une méthodologie de travail adapté pour la formalisation requise pour le livret II
- S'approprier la structure du livret II
- S'approprier le questionnement de l'entretien d'explicitation des activités
- Maîtriser les techniques d'organisation des idées
- Rassembler et choisir des éléments de preuves
- Développer des compétences en TERMES de structuration, questionnement, formalisation des informations expérientielles
- Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier
- Discerner l'important du superflu
- Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite
- S'approprier le cadre de réponses proposé par la CCI

MODULE 3 : Relecture de la production tout au long de la VAE et relecture finale (10 heures mail/tel)

- Réaliser des recommandations de fond s'appuyant sur le référentiel
- Diagnostiquer les éventuelles lacunes, et les conseils pour y remédier
- Proposer des suggestions de corrections syntaxiques, de style, de vocabulaire
- Proposer des suggestions pour documenter, illustrer, rendre plus attrayant le dossier
- Alerter sur les imprécisions, les points à développer ou à synthétiser

MODULE 4 : Formalisation de son dossier de validation (1 heure en F/F)

MODULE 5 : Préparation de l'entretien avec le jury (2 heures en F/F)

- Structurer sa présentation à l'oral
- Les points clés à ne pas oublier
- Simulation d'entretien avec le jury
- Conseil post-jury si nécessaire (en cas de validation partielle ou non-partielle)


Dates & lieux

 Prestation sur mesure : nous consulter

 Angers

€ 2400.00

 Prestation sur mesure : nous consulter

 Cholet

€ 2400.00

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

 Prestation sur mesure : nous consulter

 Saumur

€ 2400.00

 Prestation sur mesure : nous consulter

 Laval

€ 2400.00

Les points forts

Retrouvez toutes les étapes et démarches d'une VAE [sur notre page dédiée](#)

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur les pages de présentation de nos centres de formations

Prise en charge jusqu'à 100 % possible - Nous contacter

Modalités pédagogiques

Entretien d'explicitation, observation, échanges sur les pratiques, consultation si nécessaire de documents, supports utilisés en entreprise.

Vous aurez des temps d'échange en face à face ainsi que des temps de travail personnel. Votre accompagnateur.trice pourra se rendre disponible, le cas échéant, pour des échanges en visioconférence (Teams). Votre consultant.e fera la relecture régulière de votre dossier et négociera avec vous le moment le plus opportun de vous présenter face au jury.

Équipe pédagogique : L'accompagnement est réalisé par des consultant.e.s experts, possédant une bonne expérience de l'entreprise, et utilisant des méthodes et techniques pédagogiques reconnus par nos Clients. Spécialiste du questionnement, de l'explicitation, de la démonstration, les consultant.es facilitent la mise en mot de la pratique, voire de l'expertise métier. Un savoir-faire renforcé par la participation à la construction et au dépôt de diplômes pour le compte de la CCI ou de centres de formation partenaires et par des contacts réguliers avec les certificateurs.

Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant. Découvrez sur nos pages Centres de formation la présentation détaillée de nos infrastructures et équipements Tutorat technique : La vérification du fonctionnement du matériel et des connexions est assurée par le consultant auprès de chaque participant en amont de l'intervention. Une assistance technique (Hotline) est disponible le cas échéant pour résoudre les problèmes techniques

Validation/Certification

Modalité d'évaluation: Dépôt du dossier rédactionnel et oral de validation devant jury Le cas échéant selon le certificateur: épreuves pratiques (mise en situation réelle ou reconstituée) en présentiel (certains CQP, Titres professionnels...) Une attestation de suivi de

Validation des Acquis de l'Expérience - VAE

l'action est délivrée à l'issue de l'accompagnement. Validation partielle (par bloc), totale ou non validation spécifiée par le certificateur suite à la passation de l'oral de validation